

Ecofi Investissements (Groupe Crédit Coopératif) lance Confiance Solidaire, nouvel OPCVM solidaire

Ecofi Investissements, société de gestion du Groupe Crédit Coopératif, lance **Confiance Solidaire**, FCP de trésorerie dynamique cherchant à allier performance financière, investissement solidaire et gestion socialement responsable (*prospectus simplifié en ligne sur www.ecofi.fr – rubrique « Rechercher un OPCVM »*).

Ce FCP investit entre 5% et 10 % de son portefeuille en titres de dettes ou de créances d'entreprises solidaires ⁽¹⁾ de la zone euro. Il constitue ainsi un outil d'accompagnement de ces entreprises dans le développement de leurs activités d'intérêt général et d'utilité sociale.

Confiance Solidaire s'adresse à des investisseurs soucieux de prudence, sur un horizon de placement recommandé d'au moins 9 mois. Son objectif de gestion est de surperformer les placements monétaires purs (EONIA capitalisé OIS + 0,30 %) par une allocation d'actifs combinant, pour l'essentiel :

- des obligations d'émetteurs privés notés au moins BBB- (catégorie « investment grade ») sélectionnés pour leur potentiel financier et sur la base de critères extra-financiers (filtre socialement responsable),
- des OPCVM de trésorerie dynamique gérés par Ecofi Investissements et investis pour l'essentiel en emprunts d'Etat.

Société de gestion d'actifs du Groupe Crédit Coopératif, Ecofi Investissements gère près de 9 milliards d'euros pour le compte d'investisseurs institutionnels et privés à qui elle propose une gamme d'OPCVM couvrant toutes les grandes classes d'actifs.

Domaine d'expertise développé depuis plus de 25 ans, en lien avec les valeurs du Crédit Coopératif et de ses sociétaires, la gestion éthique et solidaire d'Ecofi Investissements se matérialise par une offre d'OPCVM exhaustive, incluant des fonds ISR (Epargne Ethique Actions), de partage (Faim et Développement, Epargne Solidaire) et solidaires ; dans cette dernière catégorie, outre Confiance Solidaire, Ecofi Investissements gère, selon le même principe, la Sicav diversifiée Choix Solidaire, dont le portefeuille est plus offensif puisqu'il comprend jusqu'à 30% d'actions cotées. Choix Solidaire a reçu le label Finansol.

(1) En France, aux termes de la loi du 19 février 2001, l'agrément préfectoral « Entreprise solidaire » est délivré à des organismes à vocation sociale qui doivent justifier d'un tiers de leurs salariés en situation d'exclusion ou de dirigeants élus et dont la rémunération est plafonnée.

Contacts presse

Ecofi Investissements : Marc Saint Raymond – 01 44 88 39 35 – marc.saint-raymond@ecofi.fr – www.ecofi.fr

Crédit Coopératif : Claude Sevaistre – 01 47 24 89 71 – Laure Capblanc – 01 47 24 80 64 – www.credit-cooperatif.coop